



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : **19/04/2013**

Dossier complet le :

N° d'enregistrement : **8013-85**

1. Intitulé du projet

Desserte de l'espace d'activités de Thiers Ouest (Varenne, Avenue Charles de Gaulle, Matussière, Geoffroy)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Thiers communauté

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry DEGLON - Président de Thiers Communauté

RCS / SIRET

2461301063100011

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) Toute route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Longueur totale de la section concernée : 450 m
e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.	Carrefour giratoire de 0,8 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le développement de l'espace d'activités de Matussière va induire de nouveaux déplacements au sein de l'espace d'activités de Thiers Ouest et conduire à des dysfonctionnements pour sortir et accéder en toute sécurité à cet espace.

Des études de déplacements ont été réalisées et ont conduit à faire le constat que plusieurs aménagements étaient nécessaires pour permettre une desserte fonctionnelle de l'espace d'activités de Thiers Ouest :

- l'aménagement à deux voies de la bretelle d'entrée sur le carrefour giratoire du Chambon (RD906/RD2089) dans le sens Sud-Nord,
- la création d'un carrefour giratoire sur la RD906 au croisement avec la rue du Torpilleur Sirocco,
- l'aménagement d'une voie d'accès (entrées/sorties) sur la RD906,
- l'aménagement du carrefour Adrien Legay/RD2089 en carrefour à feux,
- la rectification de la baïonnette de la rue Adrien Legay afin d'en faire un axe plus rectiligne et le changement de priorité des axes avec la rue Adrien Legay qui devient prioritaire par rapport à la rue du Torpilleur Sirocco.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont de :

- requalifier les entrées et sorties principales de l'espace d'activités de Thiers Ouest,
- permettre l'ensemble des mouvements au niveau du carrefour RD906/ Sortie sud-ouest de l'espace d'activités de Thiers Ouest,
- faciliter les « Tourne à Gauche » depuis Thiers vers l'espace d'activités,
- favoriser une desserte sécurisée à l'intérieur de l'espace d'activités,
- ~~securiser les carrefours d'accès à la zone mais également les sorties de l'espace d'activités,~~
- fluidifier la circulation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du carrefour giratoire nécessitera un phasage et une déviation très localisée de la route pour maintenir la circulation sur l'itinéraire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation du projet permet de sécuriser les accès et les sorties de l'espace d'activités de Thiers Ouest mais également les circulations à l'intérieur de cet ensemble, permettant le développement de l'offre commerciale et artisanale.

La desserte de la zone s'effectuera via le carrefour giratoire prévu avec la RD906 à l'Ouest et via les carrefours à feux sur la RD2089 au croisement avec la rue Adrien Legay.

La réalisation du carrefour giratoire RD906/rue du Torpilleur Sirocco permet aux usagers de réaliser l'ensemble des mouvements à ce carrefour (et de désengorger le carrefour giratoire du Chambon).

La rectification de la baïonnette rue Adrien Legay/rue du Torpilleur Sirocco permet d'améliorer les conditions de sécurité à ce carrefour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de desserte de l'espace d'activités de Thiers Ouest est soumis à :

- dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, avec mise en compatibilité du PLU comprenant une évaluation environnementale car la commune est concernée par un site Natura 2000.
- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour la procédure d'enquête préalable à la DUP relative au projet, avec mise en compatibilité du PLU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voirie nouvellement créée	
- longueur	450 m
- largeur du profil en travers	13 m
- emprise du giratoire (ilôts compris)	8000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Thiers (63300)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 03° 30' 23" E Lat. 45° 50' 10" N

Point d'arrivée : Long. 03° 30' 42" E Lat. 45° 50' 09" N

Communes traversées :

Commune de Thiers (63300)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones et zonages concernés sur la commune de Thiers :

- zones urbaines à vocation commerciale et artisanale (zonage Ue.1, compatible avec le projet),
- zones naturelles (zonage N, incompatible avec le projet).

Le projet est concerné par l'emplacement réservé n°216 du PLU de Thiers destiné à la création d'une voie au bénéfice de la commune (en compatibilité avec le projet).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Thiers approuvé en décembre 2005

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises du giratoire projeté sur la RD906 empiètent sur la ZNIEFF de type 1 « Vallée alluviale de la Dore » (n°830007991) et la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Dore » (n°830007455) à l'Ouest de la zone d'activité.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD2089 est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Puy-de-Dôme approuvé le 24 septembre 2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Les zones humides n'ont pas encore été cartographiées sur le secteur relatif au projet.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet soumis au Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Duroille et de la Dore approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence du site Natura 2000 : ZSC Dore/Faye/Couzon (FR8301091) à environ 2000 m à l'Ouest de la zone d'activité et à 50 m du futur giratoire sur la RD906.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais de 10350 m ³ Remblais de 2500m ³ au droit du carrefour giratoire avec la RD906
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va engendrer la création d'un giratoire sur la RD906 dont les emprises vont empiéter sur des espaces naturels situés à proximité de la zone Natura 2000 ZCS Dore/Faye/Couzon. La surface de l'emprise sur les boisements est limitée (environ 1000 m ²) et en bordure du massif boisé.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact sur la ZNIEFF de type 2 en termes d'emprises (0,1ha sur 4176ha que couvre la ZNIEFF) et pas d'impact direct sur la zone Natura 2000 ZCS Dore/Faye/Couzon.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises du projet pourraient concerner environ 1000 m ² de boisements en rive de la Dore.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet concerné par le PPRi de la Durolle et de la Dore approuvé le 22 décembre 2008 : - zones « bleues foncées » de risques moyens, - zones « bleues claires » de risques faibles. Site classé en zone de sismicité modérée (3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : bruit ponctuel lié à l'utilisation d'engins et de matériel de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : augmentation du niveau sonore à prévoir au niveau de la nouvelle voirie de desserte de la zone de la Matussière. Les RD906 et RD2089 font l'objet d'un classement sonore en catégorie 3 avec une zone affectée par le bruit de 100 m de part et d'autre de ces axes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des fossés sont prévus pour récupérer les eaux de chaussée
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ouverture à la circulation du secteur concerné par la zone d'activité de la Matussièrre avec une augmentation du trafic liée à l'activité économique sur la zone. L'habitation située à moins de 25m de la future voirie d'activité sera impactée par le projet qui induira du trafic et donc certaines nuisances (sonores).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cette opération d'aménagement est réalisée afin de permettre une desserte adaptée de l'espace d'activités de Thiers Ouest. La desserte et la zone d'activités ont donc un lien fonctionnel et sont susceptibles d'entraîner des impacts cumulés (augmentation du trafic sur les axes routiers de desserte...)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette opération d'aménagement s'inscrit dans le cadre de la desserte de l'espace d'activités de Thiers Ouest avec la prise en compte du développement de la zone d'activités de Matussière.

La création de la voirie n'a pas d'impact majeur sur les zones naturelles sensibles, ni sur des bâtis d'activités, et passe à une vingtaine de mètres d'un bâti d'habitation.

L'implantation du carrefour giratoire sur la RD906, permettant l'accès à la zone d'activités, aura un impact sur le milieu naturel en empiétant sur des boisements situés en ZNIEFF de type 2 et à proximité d'une zone Natura 2000.

En raison des impacts globalement positifs induits par le projet (meilleure desserte interne de la zone, meilleures conditions d'accès depuis les axes structurants, meilleures conditions de sécurité pour les usagers, fluidification de la circulation), et des impacts négatifs limités essentiellement ressentis en phase travaux, le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Thiers

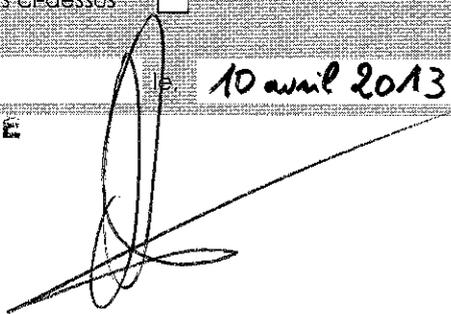
le

10 avril 2013

Signature

THIERS COMMUNAUTE
Le Président

Thierry DEGLON



AMENAGEMENT D'UNE DESSERTE POUR L'ESPACE D'ACTIVITES DE THIERS OUEST COMMUNE DE THIERS

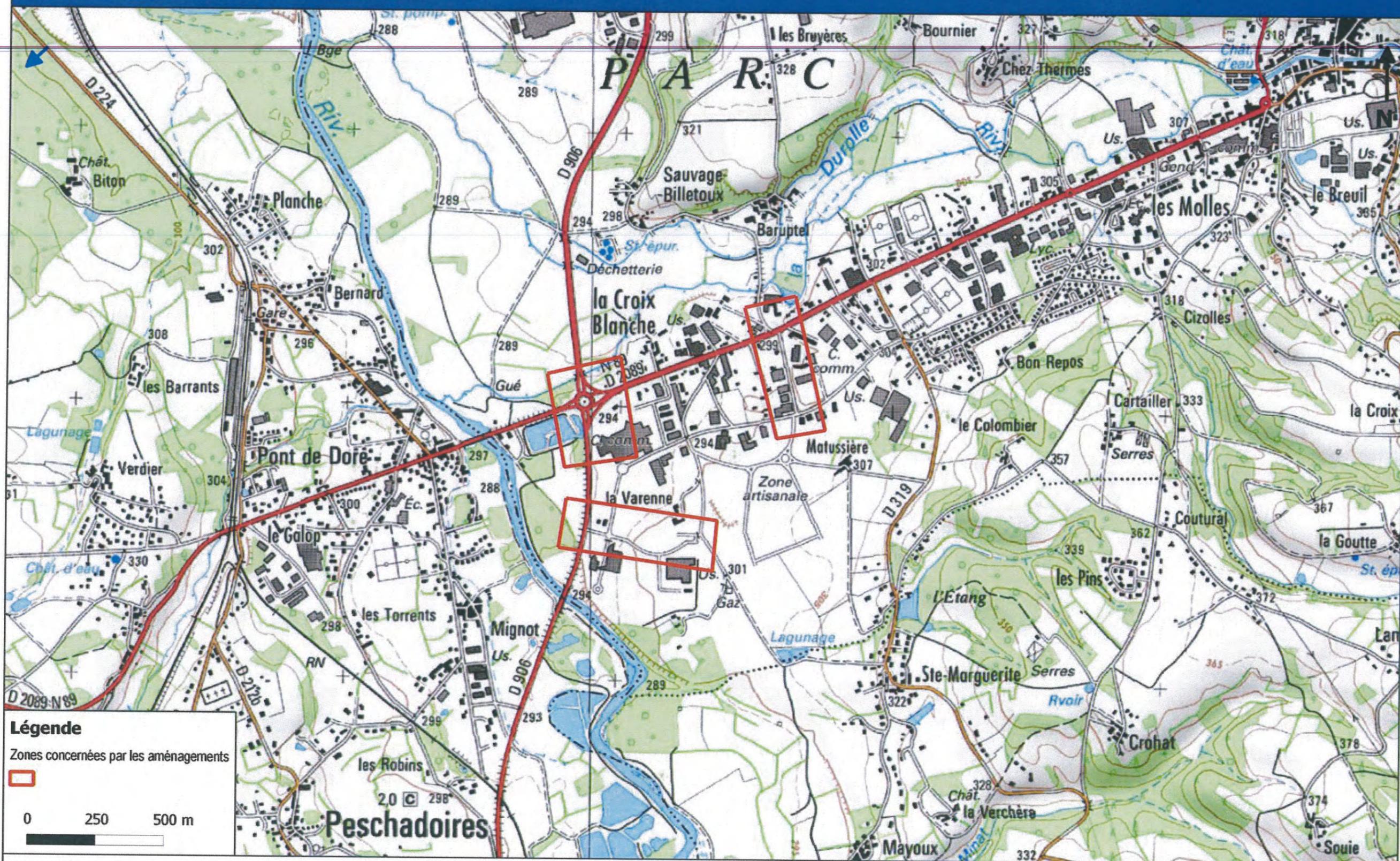
Maître d'ouvrage :



**ANNEXES DE LA FICHE CERFA N°14734*02
DE DEMANDE AU CAS PAR CAS**

Plan de situation

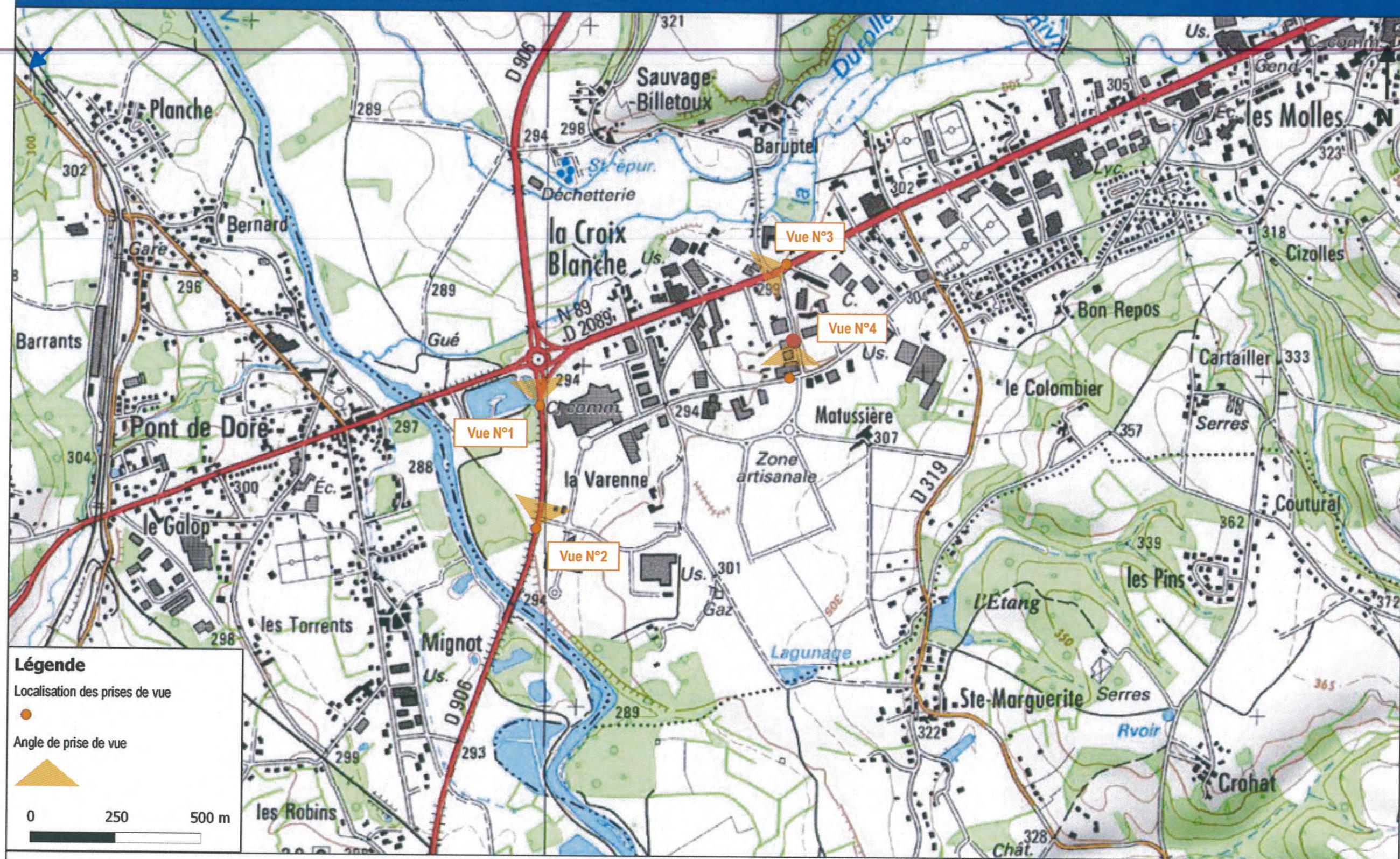
CARTE DE LOCALISATION DES AMENAGEMENTS



INGEROP 20/03/2013, Sources: IGN, Projection: RGF93/Lambert 93, Echelle: 1/12500

III. Photographies de la zone du projet

CARTE DE LOCALISATION DES PRISES DE VUE



Vue N°1 (MARS 2013)



Vue N°2 (MARS 2013)



Vue N°3 (octobre 2008)



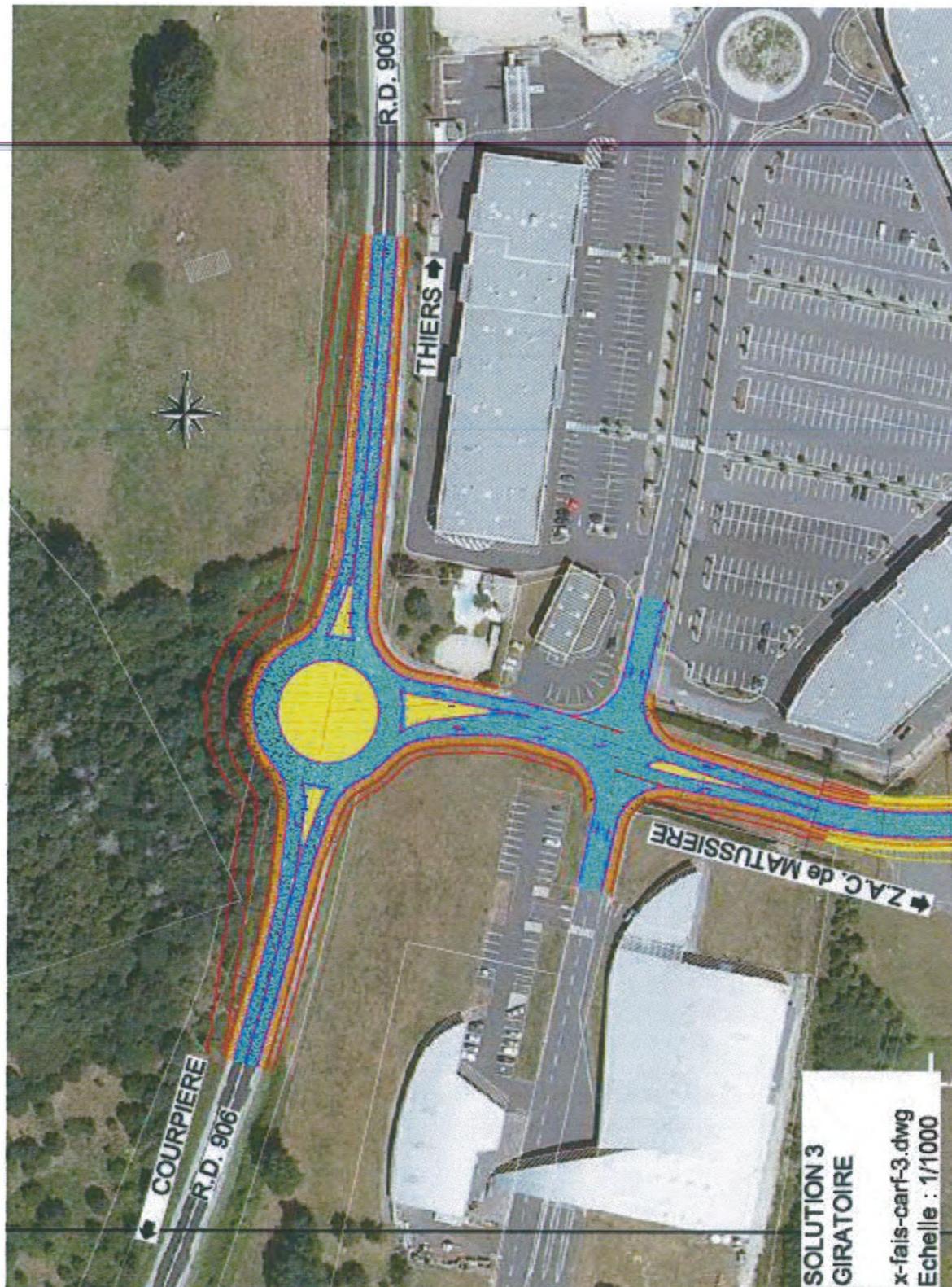
Vue N°4 (MARS 2013)



IV. Plans du projet



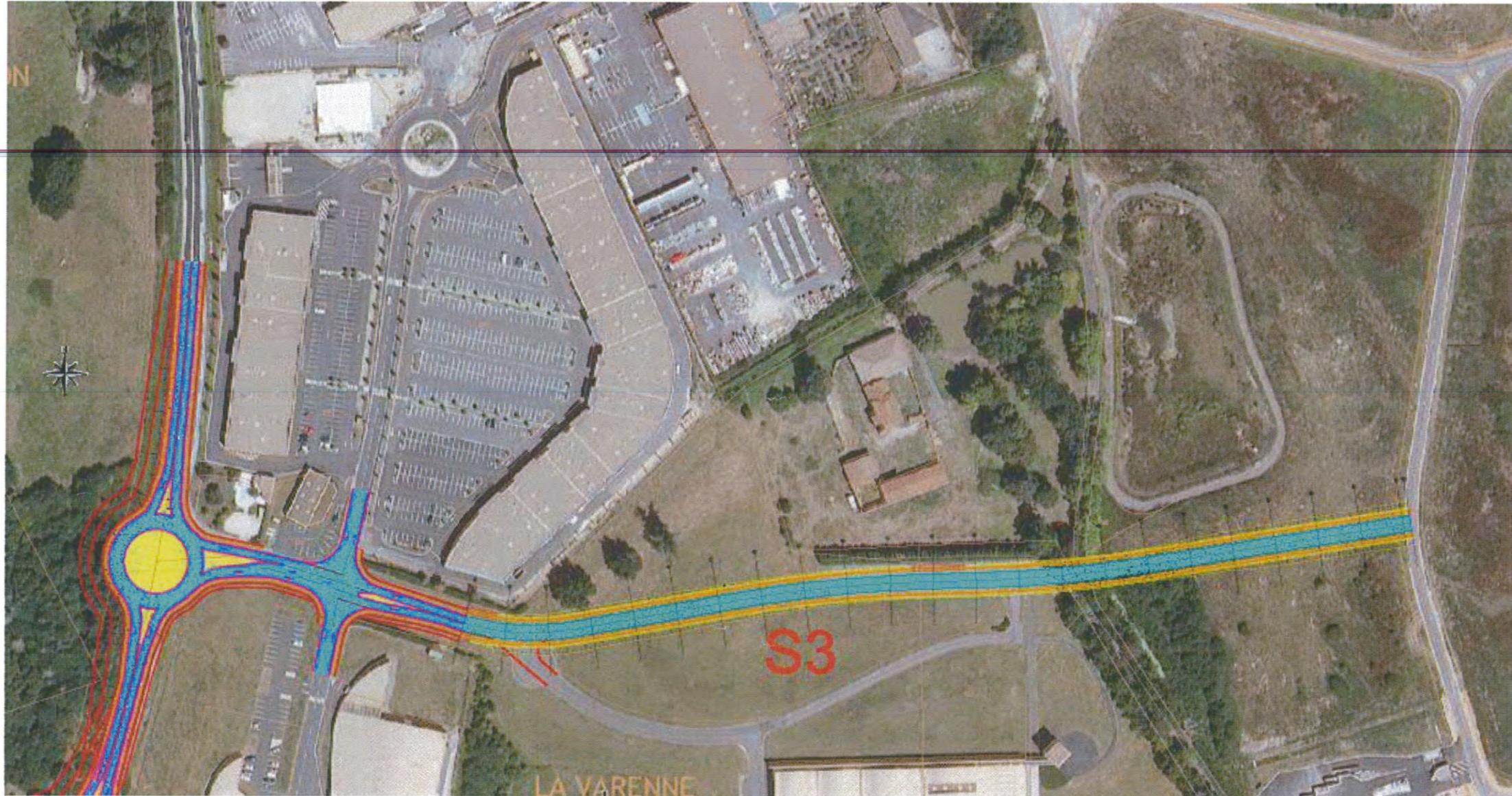
Plan des aménagements



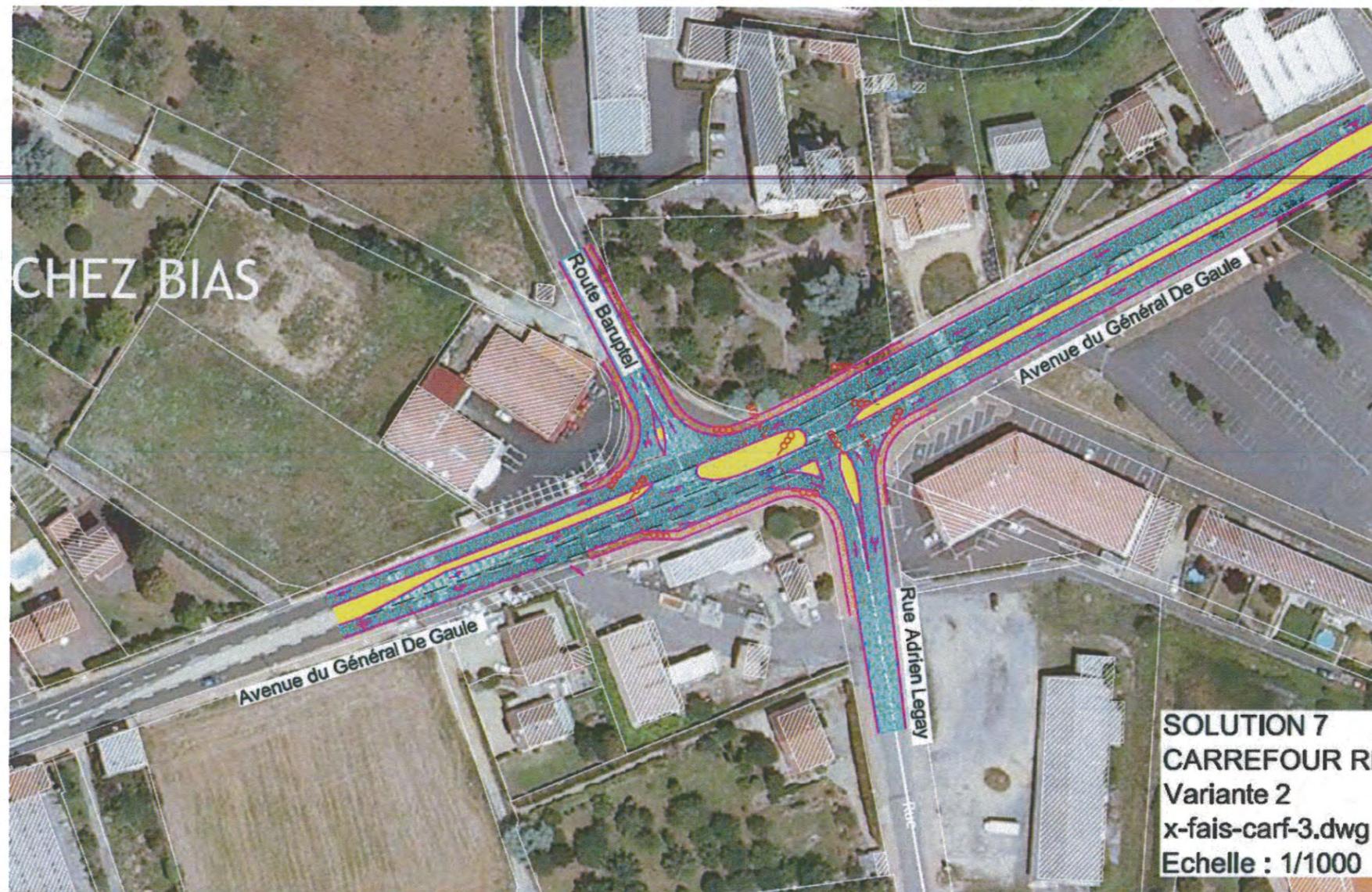
Aménagement du carrefour giratoire sur la RD906



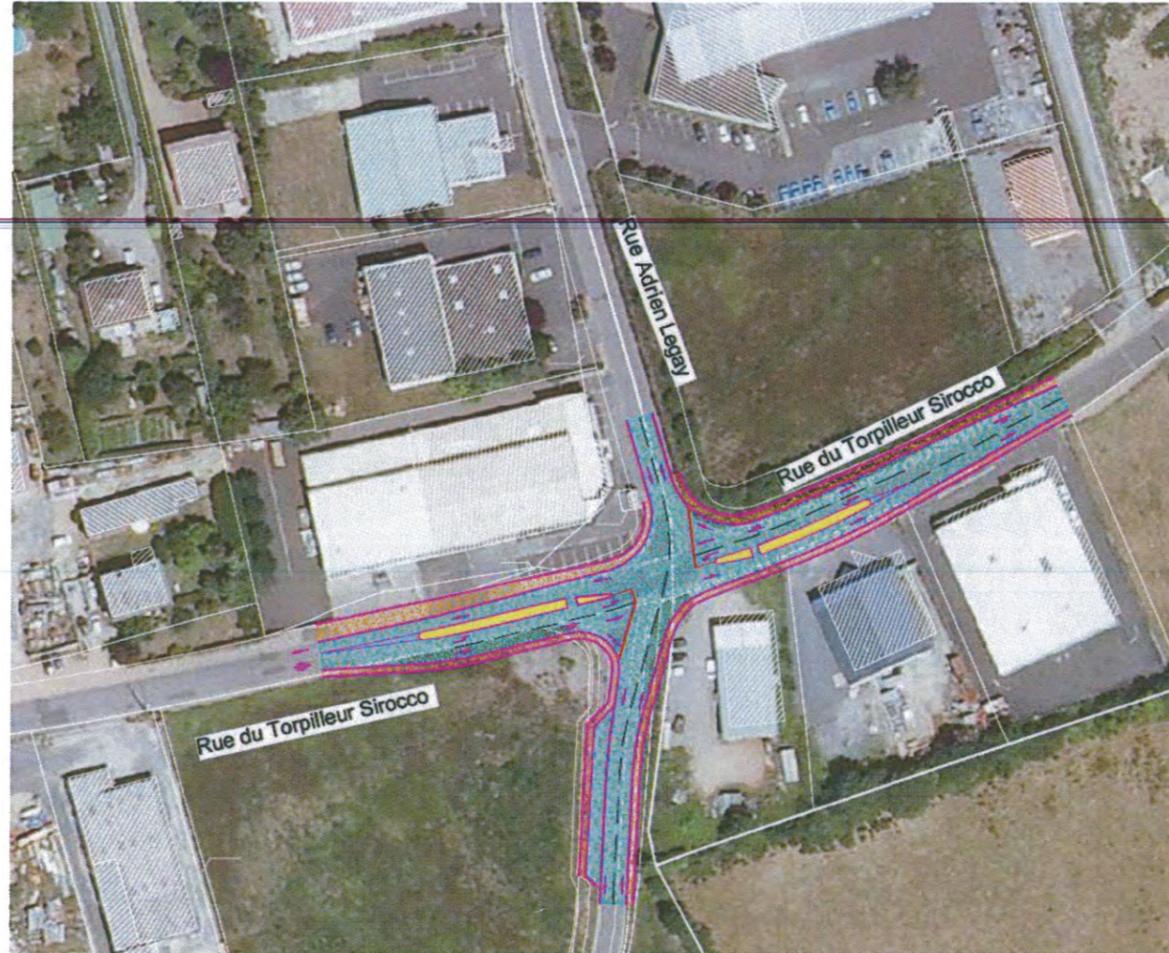
Aménagement à 2 voies de l'entrée sur le giratoire du Chambon



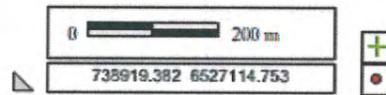
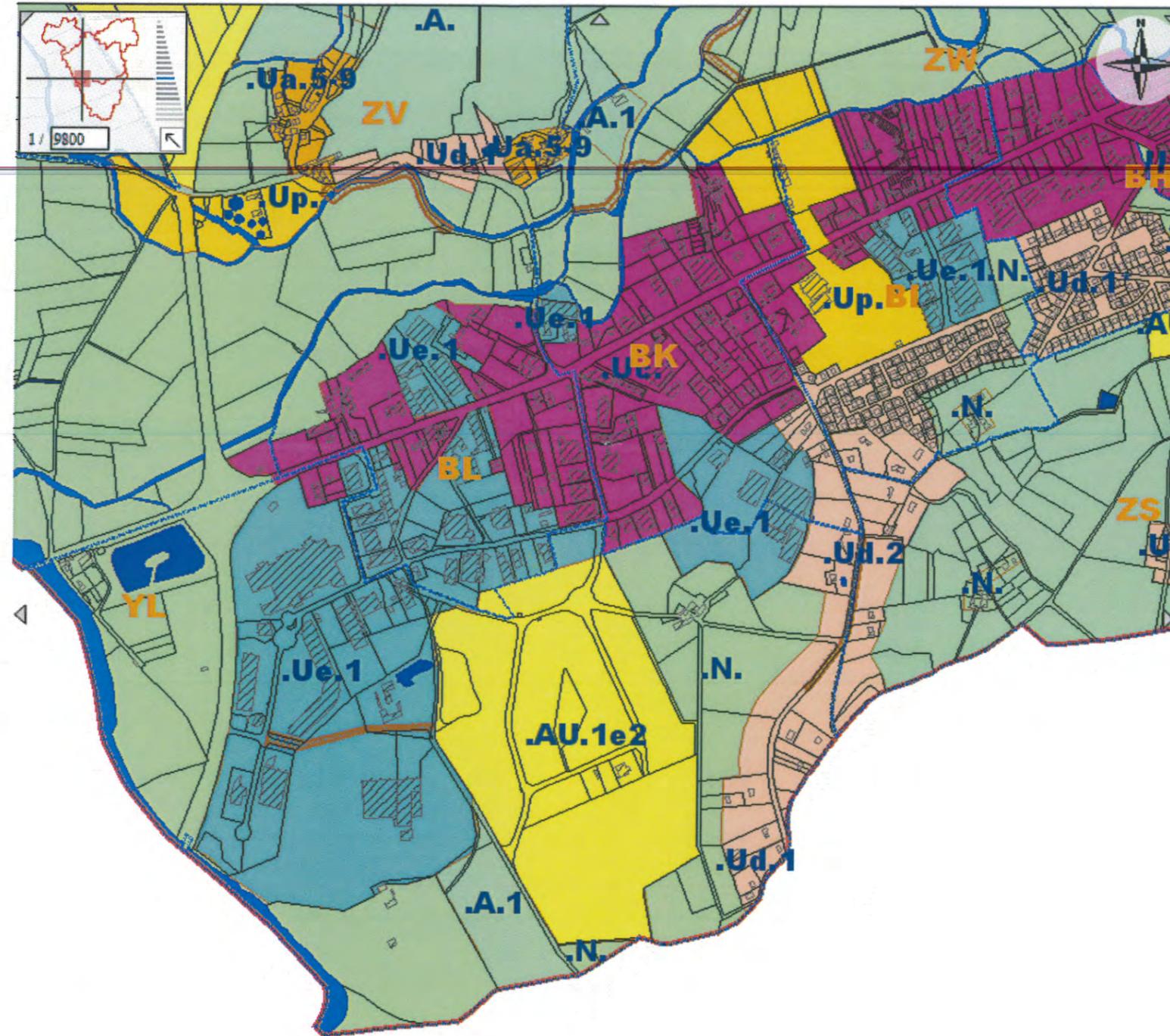
Aménagement de la nouvelle voie de desserte



Aménagement du carrefour Adrien Legay/RD2089 en carrefour à feux



Rectification de l'axe de la rue Adrien Legay et priorité à cette rue



© DGFIP 2012 / Ville de Thiers

Extrait du plan de zonage du PLU de Thiers